RAPPORT D'INFORMATION DES DELEGUEES AUPRES DE « LA SIRENE »,

HARMONIE MUNICIPALE DU GRAND-SACONNEX.

Conformément à ses statuts, l'AG de la société a eu lieu le jeudi 5 mars 2009 dès 20h00 dans ses locaux 72-74 Ancienne-Route.

Sur 66 membres actifs 36 étaient présents ainsi que le directeur Arsène Liechti , le responsable de l'école de musique Martin Wisard et le CA délégué Arthur PLEE.

Après approbation du PV de l'AG 2008 le trésorier M. Serge Matthey-Doret commente brièvement les comptes et remercie les autorités saconnésiennes pour leur fidèle soutien financier. La subvention communale 2008, légèrement diminuée, s'est montée à Fr.103'150.--. Les recettes provenant des activités, des cotisations des membres, des écolages ou de dons se montent à Fr. 22'097.05, ce qui porte les recettes totales à Fr. 125'247.35". Les dépenses totales 2008 se montent à Fr. 121'031.90 soit un bénéfice de Fr. 4'215.45 qui est versé sur un compte provision pour voyage. Au 31.12.2008 la fortune de la société se monte à Fr. 40'414.85.

Suite aux rapports des responsables des différents dicastères (resp. uniformes, de la buvette, de la bibliothèque, des présences, de l'Association Cantonales des Musiques Genevoises, de la commission musicale et des instruments) nous notons que la Sirène souhaite s'équiper de nouvelles tenues de concert et que les responsables de la buvette souhaitent passer la main.

Dans son rapport, le directeur Arsène Liechti après 2 ½ ans de travail et secondé par le sous-directeur Grégoire Nenert constate que la Sirène va beaucoup mieux. En 2007, après une riche analyse visant à dresser l'état des lieux de la société et ses objectifs, il terminait par un « je fais donc appel à votre culture, à votre ouverture d'esprit et à votre engagement auprès de votre société afin de montrer qu'il existe à Genève et précisément au Grand-Saconnex une véritable culture de la musique d'harmonie ».

L'année 2008 a été marquée par une 2ème place au « Concours de musique légère » à Thônex, puis par le concert annuel, largement plébiscité, qui se tenait à la salle polyvalente du Pommier. Une belle participation en tant qu'invité non classé au « Concours des musiques vaudoises » à Montreux et en 1ère catégorie a permis de se mesurer aux meilleurs. Et puis il y a eu la « tournée » en Méditerranée, avec un bel effectif, qui a permis de se produire dans des conditions inhabituelles et mémorables faisant de ce voyage distrayant un vrai challenge musical.

Le directeur réclame ensuite un engagement maximum de tous les membres pour finaliser les projets du début d'année 2009 : le concert annuel du 9 mai qui présentera en 2ème partie « Miss Musica », un partenariat entre les musiciens et les élèves des écoles de musique de la Sirène, de Musica, de Plan-les-Ouates et de la chorale des enfants de l'école de la Place. Et puis, le 6 juin, aura lieu le « Concours cantonal des musiques genevoises » à Chênes qui repose sur l'interprétation d'un morceau imposé, d'un morceau à choix et la technique de défilé.

Après 1 minute de silence à la mémoire des proches de la Sirène disparus durant l'année, le président Paul Schweizer prend la parole pour saluer le travail et les efforts consentis par les musiciens(ennes) à travers 45 répétitions et 16 services qu'il passe en revue. Selon la convention qui la lie à la commune La Sirène a animé la fête des écoles, le 1er août et l'Escalade en plus de son concert annuel qui, faute de place pour installer les nombreux musiciens et tout le matériel de percussion, se tiendra dorénavant à la salle du Pommier.

M. Martin Wisard, resp. de l'école de musique relève la présence assidue de 22 élèves. Une petite moitié des élèves habite le Gd-Saconnex. Il est secondé par 4 professeurs (cuivre, clarinette, hautbois et solfège, flûte traversière et solfège) lui-même assurant l'enseignement du saxophone, de la flûte à bec et la direction du Junior's band. Les élèves se répartissent ainsi : 7 saxophones, 3 flûtes traversière, 1 clarinette, 3 cuivres, 4 hautbois, 4 initiation et solfège seul et 13 Junior's Band .

Dès 2007, une réelle démarche pédagogique a été mise en place sous l'égide de l'Association Cantonale des Musiques Genevoises (ACMG) permettant aux élèves d'obtenir un certificat d'études élémentaires ou secondaires reconnu par la Fédération genevoise des Ecoles de musique. 4 élèves ont été présentés avec succès en juin 2008. La journée des écoles de musique a lieu 1x/ année et permet aux élèves et aux responsables de se retrouver et de travailler une pièce commune afin de mettre en valeur leurs Junior's Band respectifs.

Le Junior's Band, dont le but est de créer une passerelle vers le corps d'harmonie, s'est produit 2 x en public et 2 auditions sont organisées en cours d'année. Il souligne la bonne collaboration de l'école avec le comité et le corps de musique de la Sirène.

Le comité sortant a été réélu à l'unanimité.

Sur proposition du comité, la cotisation des membres a été augmentée à Fr. 80.--/année.

Au chapitre des « divers », certains musiciens ont souligné l'inconfort à défiler en tenue de gala (= veste, gants et casque) lors des manifestations d'été (Promotions et 1er Août) et invitent le comité à se pencher sur cette question. Sollicité par le président, le CA Arthur Plée estime qu'il s'agit de privilégier la santé des musiciens et la qualité musicale avant l'esthétique.

A l'issue de la séance, le président invite chacun et chacune pour le traditionnel verre de l'amitié.

Francine Mamin et Ruth Lawson, déléguées

Le Grand-Saconnex le 18 mai 2009

Rapport d'information du délégué auprès du Football Club Grand-Saconnex

L'assemblée générale du Club s'est tenue le 5 mai à la buvette du stade avec la présence de 38 membres.

Dans son rapport, le Président se félicite de l'excellent classement de la 1ère équipe qui est aux portes de la 3ème ligue.

Pour en arriver là, les dirigeants ont été contraints, dès l'automne, de privilégier l'expérience, à la jeunesse. Cela fait maintenant 10 ans que le club « court » après cette ascension.

Cette ascension, ne se fait pas au détriment de la 2ème équipe, qui conservera sa place en 4ème ligue.

Un des buts du Président est de renforcer le secteur technique du club, afin de relever ces nouveaux défis.

Malgré l'inscription de plusieurs équipes juniors en premier degré pour le championnat d'automne, le succès n'était pas au rendez-vous. Ceci, à cause d'un manque de travail et d'assiduité aux entrainements.

Dans son rapport le trésorier relève pour l'exercice 2007/2008 des recettes de CHF 168'302,65 et des charges de CHF 166'369,65, ce qui laisse un boni de CHF 1'932,15. Il tient à nouveau à souligner l'importance de la participation financière de la commune. Les cotisations restent inchangées (CHF 180.- pour les actifs et CHF 120.- pour les juniors)

Le Club à ce jour compte 436 membres, dont 301 juniors, 81 actifs et 54 autres membres.

Dans les divers, il ressort qu'un manque de terrains se fait cruellement sentir. Une solution consisterait à transformer le terrain C en Synthétique. Le Club demande aussi s'il est envisageable de prolonger l'horaire du bus 53 pour acheminer les juniors.

Le Président Arn est à nouveau élu par acclamations.

Le délégué : Jean-Claude Cudré

Grand-Saconnex, le 18 mai 2009

CM du 15.06.2009
Point 4.3

COMMISSION DES BATIMENTS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX

Rapport concernant la transformation de l'Ancienne Mairie
Examen du devis général des travaux à entreprendre

La Commission s'est réunie à de nombreuses reprises et a auditionné les mandataires. Elle s'est penchée tout spécialement sur le devis général du 12 mai 2009, établi par l'Atelier d'Architecture 3BM3, dans lequel toutes les explications utiles ont été données quant au descriptif général des travaux et au devis général, qui s'élève à CHF TTC 4'665'000.00.

Un complément, daté du 15 mai 2009, a été apporté à ce devis général, sur lequel figurent toutes les réflexions soulevées au cours de la séance du 4 mai 2009.

La Commission et le Conseil administratif ont tout particulièrement veillé à ce que le bâtiment de l'Ancienne Mairie soit réalisé avec des principes d'éco-biologie et des économies d'énergie (chauffage, éclairage, isolation). Ce bâtiment sera également équipé d'une ventilation à double flux. Il sera destiné à une école provisoire et à un usage futur polyvalent non bruyant.

La Commission a accordé au Fonds de décoration un montant de 1% du coût des travaux, arrondi à CHF 50'000.00. Le total général du crédit s'élèvera donc à CHF TTC 4'715'000.00.

A l'unanimité, la Commission accepte ce devis général et encourage le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour réaliser rapidement cette transformation qui permettra la rénovation de l'école de La Place.

La Commission a voté ce rapport à l'unanimité de ses membres. Elle invite le Conseil municipal à faire de même et à approuver la délibération correspondante.

Robert DETRAZ
Rapporteur

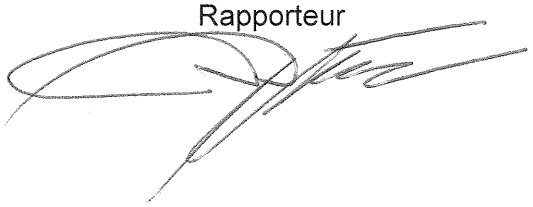

Grand-Saconnex, le 18 mai 2009

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT RELATIF A L'INSTALLATION D'UN RESEAU INTERNET SANS FIL (WIFI) EN LIBRE ACCES AU GRAND-SACONNEX

Suite ~~à la motion du groupe Radical du 6 octobre 2008~~ au mandat confié par le CA en date du 16 mars 2009, la commission s'est réunie le 25 mai 2009, afin d'examiner une étude de faisabilité portant sur l'installation d'un réseau Internet sans fil (WiFi) en libre accès sur la commune du Grand-Saconnex. Après avoir auditionné M. Charly SCHWARZ, auteur de cette étude, les commissaires ont obtenu une information complète tant au niveau du concept d'implantation que des installations techniques y relatives.

La commission, suite à cette étude, a décidé d'encourager l'implantation d'un réseau sans fil (WiFi) en libre accès sur les 6 sites retenus dans l'étude avec le système GEspot en tenant compte des modifications suivantes :

- Prévoir un accès ADSL indépendant pour chacun de ces sites, afin de cloisonner les risques en dehors des accès ADSL existants et ayant d'autres utilisations.
- Anticiper les besoins importants et éviter les engorgements en dimensionnant des vitesses ADSL plus importantes que le minimum disponible pour ces accès.
- Opter pour des anciennes normes Wifi compatibles qui favorisent la couverture géographique au détriment de la puissance des ondes et d'une vitesse inutilement élevée.
- Modifier l'équipement extérieur des bâtiments proposés par des antennes directionnelles garantissant de meilleures couvertures et ciblages des zones prévues.
- Garantir la sécurité d'utilisation faite par des anonymes sur ces accès en y implémentant un système de filtres sur chaque appareil et auprès de GEspot.
- Etudier les implications et responsabilités légales liées aux abus commis depuis ces accès.
- Etudier l'extension du nombre de points d'accès, notamment au travers de sites équipés en points d'accès ADSL, comme les caméras par exemple.

La commission, à l'unanimité des membres présents, a accepté de soutenir ce projet avec le système GEspot et en tenant compte des points mentionnés ci-dessus. Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et de donner un préavis favorable à ce projet.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Antoine ORSINI
Rapporteur

Le Grand-Saconnex, le 25 mai 2009

CM du 15.06.2009

Point 4.5

COMMISSION ROUTES, CIRCULATION, MOBILITE

RAPPORT CONCERNANT LE PROJET DE REAMENAGEMENT DU CHEMIN TAVERNEY

Sur mandat du Conseil municipal du 11 mai 2009, la commission s'est réunie en date du 8 juin 2009 pour étudier le projet de réaménagement du chemin Taverney tel que présenté par la société mandataire URBAPLAN, concept variante 1, mars 2009.

Les commissaires présents ont posé toutes les questions nécessaires à la compréhension du projet et, par 5 oui, 2 non et 2 abstentions, autorisent le Conseil administratif à aller de l'avant jusqu'au dépôt de l'autorisation de construire en tenant compte des remarques suivantes :

- Vérifier les rayons de courbure, les largeurs de croisement, ainsi que la hauteur de la couronne des arbres, afin que le projet n'empêche pas la circulation des camions, des véhicules de voirie et d'urgence ;

- Étudier dans sa globalité la problématique du parcage sur tout le secteur Taverney-Pommier-François-Lehmann et prévoir une compensation des places de parking « blanches » supprimées par le projet de réaménagement ;

- A l'obtention de l'autorisation de construire, le Conseil administratif présentera le crédit de construction à la Commission routes, circulation, mobilité.

La commission a approuvé ce rapport par 8 oui et 1 abstention et recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions.

Francine MAMIN-TISSOT
Rapporteur

Le Grand-Saconnex, le 9 juin 2009